

M. GAILLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que le Conseil, dans sa séance du 23 Décembre 1963, avait donné un accord de principe quant à la cession gratuite à l'Etat, à titre de participation pour offre de concours, d'une portion d'environ 12 ha, du terrain Paul VINSON sis à "Patates à Durand", c'est-à-dire à peu près toute la partie constructible de ce terrain dont la superficie totale est de 42 ha.

Par sa lettre N°1867/DAG/S du 15 Février dernier, M.le Préfet m'a fait savoir que l'appel d'offres aux entreprises en vue de la construction de la Cité Scolaire de Saint-Denis, première tranche de travaux, interviendrait incessamment.

M.le Préfet estime qu'il est particulièrement souhaitable d'entreprendre, dès maintenant, la cession gratuite à l'Etat de la partie constructible du terrain VINSON dont la Commune est devenue propriétaire.

Il me demande, en conséquence, de lui faire parvenir :

- une délibération du Conseil Municipal portant, en termes exprès, cession gratuite à l'Etat, à titre de participation pour offre de concours, du terrain désigné par sa superficie et ses références cadastrales ;
- une expédition de l'acte administratif ou notarié constatant le droit de propriété de la Commune sur ce terrain ;
- un plan parcellaire cadastral indiquant les superficies et références exactes des parcelles cédées ;
- un extrait de la matrice cadastrale.

Messieurs, j'ai chargé un géomètre de délimiter sur plan la parcelle de 12 ha, que la Commune cède à l'Etat. Par la suite, le Service du Cadastre établira le plan parcellaire indiquant la superficie et référence exactes de la parcelle cédée et délivrera un extrait de la matrice cadastrale concernant le terrain en cause.

Je crois devoir rappeler au Conseil que la Commune a également entrepris l'expropriation de plusieurs parcelles de terrain limitrophe du terrain VINSON, formant au total une superficie de 3 ha, qui nous a été demandée par l'Éducation Nationale pour l'implantation de la Cité Scolaire.

Cette expropriation est actuellement en cours. Dès qu'elle sera terminée, la Commune ne manquera pas de remplir toutes les formalités nécessaires en vue de la cession à l'Etat des parcelles de terrain en cause.

En attendant, je vous demande, Messieurs, de vous prononcer sur la cession à l'Etat du terrain de 12 ha environ réservé pour la construction de la Cité Scolaire de "Patates à Durand".

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.